

## ENQUETE PUBLIQUE

**Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du  
décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement  
(Catégorie C)**

Concerne la demande de Monsieur Mickaël FOURMOIS demeurant Vent  
Val 11 à 7070 Gottignies en vue d'obtenir le Permis Unique de Classe 2  
concernant :

Construction d'une habitation unifamiliale et installation d'une mini  
station d'épuration en dérogation à l'obligation de raccordement,  
Rue du Vent Val lot 3 à 7070 Gottignies.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale sur rendez-  
vous, Grand'Place, 1 à 7070 Le Roeulx(☎ :064/310.767) à partir du 10/10/2023.

Le fonctionnaire technique du Service public de Wallonie peut être  
contacté à l'adresse suivante : SPW-DGO3, Place du Béguinage, 16 à 7000  
Mons; ☎ : 065/328.205

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
10/10/2023	15/10/2023	Administration communale 30 octobre 2023 à 10:00	Collège Communal Grand'Place 1 7070 Le Roeulx

Le Bourgmestre,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est  
ouverte, relative à la demande susmentionnée

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de  
clôture de l'enquête chaque jour ouvrable pendant les heures de service et, sur  
rendez-vous au 064/31.07.67, le 18/10/2023, de 17:00 à 20:00 .

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de  
l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de  
l'enquête. Les réclamations peuvent également être envoyées par mail aux adresses  
suivantes : [urbanisme@leroeulx.be](mailto:urbanisme@leroeulx.be).

La notice d'évaluation des incidences, les plans et les autres documents constitutifs  
du dossier synthétisent suffisamment les principaux paramètres écologiques du  
projet sur l'environnement. Le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète  
des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

Au Roeulx, le 10/10/2023

Le Bourgmestre  
B. Friart

